

Information des familles résidant dans la Manche

Les demandes de bourses sont à effectuer en ligne par internet.

Si vous n'êtes pas équipé ou si vous avez besoin d'aide, vous pouvez le faire au collège. Le service d'intendance se tient à votre disposition pour plus de renseignements. Pour savoir si vous avez droit aux bourses, merci de consulter le barème ci-dessous à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016)

Nombre d'enfants à charge mineurs ou majeurs (sur l'avis d'imposition 2017)	PLAFOND ANNUEL
1 enfant	19171 €
2 enfants	21695 €
3 enfants	24122 €
4 enfants	26543 €
5 enfants	28971 €
6 enfants	31393 €

Deux cas :

- Les revenus sont supérieurs : vous n'êtes pas éligible.
- Vous êtes éligible :
Pour faire votre demande de bourse en ligne, vous avez besoin de vos identifiants de connexion (voir le courrier joint), d'une adresse mail valide et de votre avis d'imposition 2017.
Vous pouvez consulter sur le site du Rectorat (<https://www.ac-caen.fr>) une vidéo et un guide de 1^{ère} connexion.

Important :

- date limite pour la demande de bourse : le 18 octobre 2018
- en cas de besoin d'aide financière, faire une demande de fonds sociaux en retirant un dossier à l'intendance ; l'assistante sociale est présente au collège tous les mardis.

COUPON REPONSE OBLIGATOIRE (cocher et signer, SVP)

Nom de l'élève : prénom : classe

- Je ne suis pas éligible aux bourses
- Je suis éligible aux bourses :
 - J'ai une adresse mail :@.....
 - J'ai mon identifiant et un mot de passe pour accéder aux téléservices (courrier joint)
 - Je fais ma demande en ligne **oui - non**
 - Je souhaite un dossier papier **oui - non**
- J'ai pris connaissance des informations concernant le droit aux bourses.

Signature du responsable financier :

DATE DE RETOUR : le 24 septembre au professeur principal